

Feuille-info: Estimation des récoltes de légumes de garde

Feuille-info pour Services d'annonce

1. Généralités

La feuille-info renferme les plus importantes indications pour l'estimation des récoltes légumes de garde (15 sept./oct.) et elle sert d'aide à l'application pratique.

La feuille-info se base sur les "Directives détaillées pour l'enregistrement des données Légumes" de la CCM. La toute dernière version peut être consultée sur le website www.szg.ch. La feuille d'information sera utilisée pour la première fois pendant la saison 09/10 et, au besoin, adaptée par la suite. Pour toutes questions, la CCM reste à disposition.

2. Importance de l'estimation des récoltes

Le résultat de l'estimation du rendement de la récolte a pour la branche une haute importance, en ce sens qu'elle apporte en majeure partie son aide avant la phase d'entreposage, c.-à-d. également avant le changement de propriétaire (passage de la marchandise du producteur à l'entrepositaire) du fait que l'information porte sur les quantités de rendement de la récolte, auxquelles on peut s'attendre. Sur la base de l'estimation de rendement, les prix indicatifs d'acquisition ou les fourchettes de prix sont fixés par les instances de la branche, qui déterminent aussi les stratégies éventuelles de mises en entrepôt/sorties d'entrepôt et les stratégies de vente.

3. Objectif

L'estimation de rendement des cantons doit reposer autant sur la surface de culture que sur les rendements escomptés par are, qui doivent correspondre à une évaluation la meilleure et la plus proche de la réalité. Le résultat doit être pour l'ensemble de la récolte – indépendamment de l'affectation de la marchandise (c.-à-d. aussi la marchandise pour la transformation/industrie) – le plus fiable et représentatif que possible.

4. Aperçu des dates et délais (nouvelle réglementation saison 2009/2010)

- 1.1. Estimation de récolte au 15 septembre: oignon jaune/ de boucherie.
- 1.2. Estimation de récolte au 15 octobre: carotte, Céleri-pomme, Chou rouge, Chou blanc
- 1.3. Pas d'estimation de récolte à effectuer: betterave à salades
- 1.4. Annonce producteur au Service d'annonce: peu avant le jour de pointage (le 15), mais au plus tôt 7 jours avant le jour de pointage.
- 1.5. Annonce Service d'annonce à la CCM: au plus tard 2 jours ouvrables après le jour de pointage (le 15).

5. Méthode de l'estimation de récolte

Le service cantonal d'annonce/Office cantonal est compétent en tant qu'expert pour l'estimation de récolte dans le canton. Le résultat est associé à celui des exploitations de production requises comme référence. Le sondage est effectué par culture et séparé en fonction de la méthode culturale et suivant la surface cultivée aussi comme rendement moyen présumé à l'are pour 1^{ère} et 2^{ème} grosseur. Ceci sous considération de facteurs de correction.

Surface de culture

- Les indications de surface (en ha) proviennent du relevé de surface de culture du Service cant. d'annonce/Office cantonal (somme des périodes 1+2) dans lequel les légumes frais et de garde ont fait l'objet d'un relevé séparé.
- Un relevé séparé ultérieur n'est pas nécessaire, pour autant qu'on soit sûr que le relevé de surface des périodes 1+2 - indépendamment de l'affectation de la marchandise – est complet.
- L'indication de la surface cantonale de culture à la CCM a lieu par les Services cant. d'annonce/Offices cantonaux sous considération de facteurs spécifiques de correction.

Rendement à l'are

- Le rendement moyen à l'are de la région (en kg/are) est établi par le Service cant. d'annonce/Office cantonal en corrélation avec des exploitations de référence soigneusement sélectionnées et, si possible, au moyen de relevés propres de quantités par pointage sur le champ.
- Le rayon des exploitations de référence auquel il est fait appel est fixé au préalable et élargi au besoin pendant l'évaluation. Par culture, il faut 4-6 exploitations, qui sont reconnues pour leur professionnalisme et qui ont de bonnes connaissances du marché. Les facteurs de correction sont déterminés en commun avec le Service d'annonce/Office.
- Le calcul afférent au rendement moyen est effectué par le Service cant. d'annonce/Office cantonal sous considération de chacun des facteurs de correction.

Facteurs de correction

- Facteurs de correction à prendre en considération lors de l'indication de la surface de culture:

Facteurs de correction pour diminution de la surface
- Quantité de toute la surface de culture de marchandise de garde n'est pas entreposée mais directement vendue sur le marché de prod. frais
- Surface ent. hors considération à cause intempéries

Facteurs de corr. p. augmentation de la surface
+ Quantité de toute la surface de culture pour le marché frais va à l'entreposage

- Facteurs de correction à considérer lors de l'indication du rendement à l'are

Facteurs de corr. pour diminution du rendement à l'are
- Vente de marchandise de garde sur le marché du frais (sans entreposage auparavant), pour autant que ce facteur n'ait pas déjà été pris en considération lors du relevé de surface.
- Perte qualitative déjà prévisible
- Etat de la culture en retard (par rapport au constat des années précédentes)

Fact. de corr. augmentation de rendement à l'are
+ D'après l'expérience, l'accroissement de rendement entre l'estimation et le 1er relevé au 15 nov. avec corrélation des prévisions du temps
+ Etat de la culture avancé/accélééré (par rapport au constat des années précédentes)

6. Auxiliaires d'application

- 1.6. Aperçu des rendements Ø suisses et régionaux des années précédentes (CCM)
- 1.7. Aperçu des rendements cantonaux Ø des années précédentes ainsi que des facteurs de correction pris en considération (Services cant. d'annonce/Offices cantonaux)
- 1.8. Document de relevé interne pour Services d'annonce (avec prise en considération de facteurs de correction spécifiques)